

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographes)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1995**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
La titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/  
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>						

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

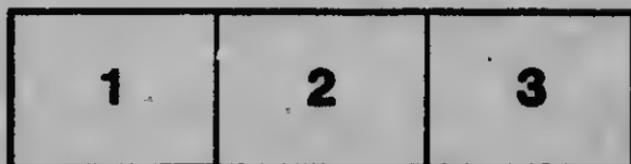
Université de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

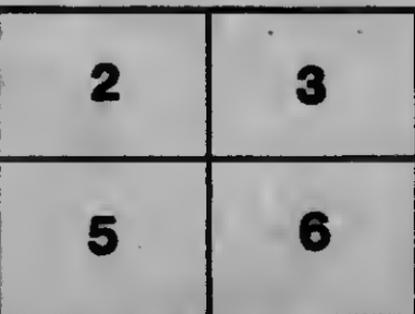
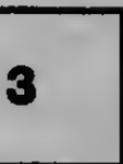
Université de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

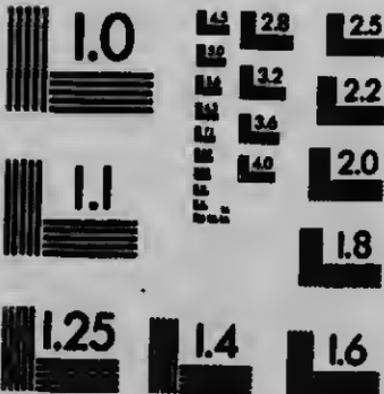
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



**MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART**

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



**APPLIED IMAGE Inc**

1853 East Main Street  
Rochester, New York 14609 USA  
(716) 482-0300 - Phone  
(716) 296-5888 - Fax

Le Gouvernement Laurier devant l'opinion

**M. GEO. E. FOSTER**



**L'Ordre des Forestiers**

et

**L'Argent des Veuves et  
des Orphelins**

1908

## LA FRENESIE FINANCIERE ET L'ORDRE INDEPENDANT DES FORESTIERS

Le rapport de la Commission Royale chargée d'examiner les opérations financières des compagnies d'assurance du Canada est renfermé dans quatre gros volumes qui méritent d'être résumés lorsque le pays va être appelé à établir son bilan politique.

Cette enquête a révélé des cas de frénésie financière les plus extravagantes dont le Canada ait encore été témoin.

Des dépositions prises, il résulte que l'une de nos institutions de prévoyance les plus populaires, l'Ordre Indépendant des Forestiers, a vu pendant cinq ans ses fonds de dépôts passés subrepticement aux mains d'une bande de filibustiers politiques dont le seul objet était de s'enrichir aux dépens et avec les économies de pauvres dépositaires inconscients de l'usage auquel servait leur argent.

La première nouvelle de ces machinations causa une stupeur indescriptible.

D'autant plus que le manipulateur en chef de ces spéculations était virtuellement l'homme le plus en vue du parti conservateur.

Pour le sauver, il fallait à tout prix obscurcir la situation et donner un dérivatif à l'opinion publique excitée.

L'Opposition s'y employa de son mieux en soulevant contre un ou plusieurs ministres des accusations de scandale d'ordre purement privé.

A notre avis, les hommes publics doivent être traités d'après leurs actes publics, et c'est sur ce terrain seul que nous allons juger les écumeurs de l'Union Trust et de l'Ordre des Forestiers.

La conspiration frénétique dont nous allons tracer les grandes lignes et découvrir quelques dessous, revêt aujourd'hui une haute importance du fait que les acteurs de cette sombre histoire, étaient, jusqu'à ces derniers temps, des membres du parlement récemment dissous, et sont justement ceux que l'opposition présente au peuple, en lui demandant de les mettre à la place de Sir Wilfrid Laurier et de la vaillante phalange qui, depuis douze ans, conduit le Canada de succès en succès, de progrès en progrès et a fait atteindre au pays l'incomparable degré de prospérité dont il jouit aujourd'hui.

Bien plus, le chef, l'âme du complot, est l'homme que le parti tory aspire à mettre en possession du trésor public et dont il veut faire son Ministre des Finances.

La façon dont ces gens-là ont manipulé l'argent des autres, quand ils ont pu mettre la main dessus, montre bien ce qu'ils feraient de celui du pays, si notre peuple commettait la faiblesse de le leur confier.

### LES SAUVEGARDES LEGALES

Au Canada, la loi a entouré l'argent de dépôt des compagnies d'assurance des sauvegardes légales les plus strictes.

Les Forestiers, comme toutes les autres organisations, ne peuvent placer leurs fonds de dépôt qu'en valeurs spécifiées et absolument sûres.

Jamais un dignitaire ou fonctionnaire n'a le droit de spéculer avec ces fonds même pour leur faire produire des bénéfices—A PLUS FORTE RAISON. PAS POUR EN TIRER PROFIT LUI-MEME.

Les spéculations de bourse, les spéculations de terrains, les spéculations industrielles ou commerciales sont sévèrement interdites.

Telles aussi étaient les lois qui protégeaient l'argent des veuves et des orphelins de l'I. O. F. sur lequel les spéculoteurs avaient jeté leur dévolu.

Le problème à résoudre pour les filhustiers était de trouver le moyen d'é luder la loi et de mettre le mal sur l'argent, sans l'embaras des restrictions imposées à son emploi.

### LE MOYEN DE TOURNER LA LOI

Quant on veut, on peut toujours!

Les filhustiers que la loi dérangeait, trouverent vite le moyen de passer à côté.

Une compagnie de placement, l'Union Trust Company, nom facile, fut organisée pour faire valoir les fonds de dépôt des Forestiers.

Les coconspirateurs mirent la haute main sur cette compagnie de placement, et du même coup, ils eurent à leur discrétion les fonds des dépôts des Forestiers assurés.

### CREATION DE L'UNION TRUST COMPANY

Au mois de Janvier 1900, le Conseil Exécutif des Forestiers avait décidé de s'assurer "un intérêt dirigeant dans la Provincial Trust Company d'Ontario, EN ACHETANT DE TEMPS A AUTRE CERTAINES PARTS DE SON CAPITAL SOCIAL." La Provincial Trust d'Ontario était une petite compagnie battant de l'aile, dont le capital versé n'était que de \$113,700 et dont l'actif pouvait représenter 85 p. c. de ce montant.

Voici toute la résolution toute l'autorisation qui a servi de point de départ à un placement des fonds de l'Ordre des Forestiers, représentant, sans compter les risques, un capital social de \$2,745,000.

Deux gentilhommes de la profession légale, dont les Forestiers feront plus de connaître les noms: MM. William Laidlaw, C.R., et M. Matthew Wilson, C. R., aussi, s'intéressèrent à la transaction; l'un était autorisé par les Forestiers à acheter et l'autre s'était fait permettre par la Provincial Trust de veodre les actions requises.

Touchante entente!

Tout marcha si bien que les deux associés entreprirent de changer la compagnie de placement acquise par les Forestiers en un comptoir de banque POUR LES SPECULATEURS TORIENS EN APPETIT DE CAPITAUX FACILES.

D'abord on changea le plan primitif approuvé par l'exécutif des Forestiers et on décida d'acheter, non plus, de temps à autre certaines parts, mais tout le capital social de la Provincial Trust Company.

Puis on décida d'étouffer la Provincial Trust trop mesquine et d'édifier, sur ses ruines, l'Union Trust Company, au capital social de \$1,100,000.

Ensuite, on résolut de porter le dit capital à \$2,000,000.

Maintenant, pour intéresser largement les Forestiers dans cette lumineuse entreprise, on consentit à leur vendre toutes les parts du capital social, moins 40 qui furent cédés à la quotité de personnages nécessaires pour avoir une apparence de Bureau de direction.

Pour bien démontrer la sollicitude dont les organisateurs étaient remplis pour les Forestiers, on vendit à ces braves commanditaires, pour \$110 les parts de \$100 QU'ON ACHETAIT AVEC LEUR ARGENT.

Ainsi, dès le début, les Forestiers étaient voies de \$10 par action ou de \$249,600 pour l'achat d'actions qui n'avaient pas encore rapporté un sou.

### INDEPENDANCE DE L'UNION TRUST

Si, en théorie, en fiction, l'Union Trust Company était une compagnie séparée et indépendante de l'Ordre des Forestiers, il est bien facile de voir que l'une était purement la créature de l'autre, puisque sur les deux millions de capital social de l'Union Trust, les Forestiers en détenaient \$1,996,000.

C'est-à-dire que, pour chaque \$500 de capital-actions de l'Union Trust, quelque individu intéressé avait mis \$1 et les Forestiers \$499.

### PREUVE DU COMLOT

Que ces opérations aient été conçues dans un but de spéculation personnelle, il est impossible de n'en conserver le moindre doute.

Si l'on lit la lettre de l'honorable M. Foster au Dr Oronhyateka, chef suprême de l'Ordre, en date du 27 mai 1901, document No 463 de l'enquête et où M. Foster parle longuement de la compagnie projetée, la fructueuse "Union Trust", on voit que cette lettre se termine ainsi:

"Bien que la Trust Company doive se trouver sous le contrôle réel des Forestiers, LE MIEUX A FAIRE N'EST PAS DE PORTER LA CHOSE A LA CONNAISSANCE DU PUBLIC, BIEN AU CONTRAIRE."

Comme dirait Timothée :

Voilà qui était rassurant pour les veuves et les orphelins!

### L'AFFAIRE MONTAGUE

Une fois cette prétendue compagnie de placements formée, elle n'eut rien de plus pressé que de faire appel aux services de M. Foster, alors en disponibilité, par suite de défaites électorales successives, qui avait surveillé l'enfantement du projet et qui avait conçu les plus hautes visées pour son avenir.

Les conservateurs, dans la détresse, furent vite informés qu'il y avait là dans cette Union Trust, formée dans le but d'acheter des valeurs pour l'I.

O. F. une source intarissable de richesses futures, si on avait seulement faire sortir les fonds.

En effet, à quoi pouvait-il bien servir d'avoir détourné des caisses de dépôt des Forestiers tout cet argent, si on ne pouvait y mettre la main?

Ce fut donc là une deuxième opération à accomplir: trouver une méthode profitable d'extraction.

A cette fin se constitua le groupe Foster, chargé de cette deuxième étape du procédé de dépouillement.

**A COTE DU GROUPE FOSTER, PRETEUR, SE CREA LE GROUPE FOSTEUR, EMPRUNTEUR.**

En vertu du principe posé par M. Foster qu'un homme peut être directeur dans deux compagnies, il réalisa ce miracle d'ubiquité, en vertu duquel, il passait l'argent des Forestiers de sa main gauche, pour l'utiliser, dans sa main droite, en fermant les yeux pour calmer sa conscience.

Le mode de procéder était le suivant, il consistait pour le vendeur, à vendre quelque chose qu'il ne possédait pas à un syndicat qui n'avait pas d'argent pour le payer et qui empruntait à cette fin l'argent nécessaire de l'Union Trust.

Le premier qui fit appel aux bons offices de l'Union Trust fut le Dr Montague, un des coryphées de M. Foster dans les ministères conservateurs, tory dépareillé et battu, qui avait besoin de se refaire.

Il avait bien le désir de gagner de l'argent en spéculant sur les terres du Manitoba, mais il lui manquait une chose essentielle, c'est-à-dire d'argent pour payer.

Il organisa un syndicat de l'I. O. F. composé du Suprême Chef Ranger, du Suprême Secrétaire et **DU SUPREME M. FOSTER.**

Aussitôt tout marcha comme sur des roulettes.

M. Foster fit ouvrir les coffres de l'Union Trust.

On acheta d'abord 40,960 acres à \$5 par acre.

L'argent de cet achat venait des **POCHES DES FORESTIERS** !

Puis on acheta encore 65,280 acres pour \$322,336.

Les fonds furent **FOURNIS PAR LES FORESTIERS** jusqu'au dernier sou !

Enfin on acheta encore un bloc de 9,920 acres pour \$52,069.

Avec cette petite affaire, l'Union Trust se trouvait engagée pour la jolie somme de \$579,216 dans une spéculation de terres au Manitoba.

### LE GRAFT DU GERANT

Il y a dans cette transaction 4 points à considérer:

1o Si la spéculation avait mal tourné qui aurait payé les pots cassés?

Le syndicat Foster? Il n'avait pas mis un sou.

Tout l'argent engagé appartenait aux veuves et aux orphelins des Forestiers.

Cs sont les seuls qui auraient perdu quelque chose.

2o Il était bien entendu dans l'affaire que l'Union Trust ne devait pas

retirer un sou de la transaction, on lui transportait les terres en fideicom mis seulement, les vrais propriétaires étant les membres du Syndicat, dont les noms étaient tenus secrets et dont seule, la Commission Royale a fait découvrir l'identité.

Si la spéculation tournait mal, l'Union Trust perdait tout; si elle réussissait le syndicat ramassait les profits.

Cela s'appelle jouer à coup sûr.

So M. Stevenson, un des dignitaires des Forestiers, se méfia et voulut voir les cartes; il APPELA, dit-on au "bluff". Le syndicat se trouva pris et dut dégorger les terres et les remettre à l'Union Trust qui avait fourni l'argent.

Croit-on, si l'opération eût été honnête, que ces messieurs se seraient ainsi laissé dépouiller? La remise des terres était un aveu de conspiration pour trier les vrais propriétaires du profit à attendre de la transaction opérée sur leur propriété.

4o Quand le premier bloc de terres fut acheté, une commission de \$10,000 était due à un nommé Pritchard, agent des vendeurs.

Sur cette somme, M. Foster empocha la moitié, se fit signer un chèque pour moitié de commission et fit déduire le dit chèque de commission du premier paiement sur les terres.

M. Foster prétend que ce chèque est un rahais qu'il a obtenu sur le prix de vente.

M. Pritchard prétend, lui, que M. Foster l'a floué de la moitié de sa commission.

Dans l'un ou l'autre cas, M. Foster a empoché de l'argent de l'Union Trust, auquel il n'avait aucun droit.

### LA COMMISSION DE MONSIEUR FOSTER

Pour qu'il n'y ait pas d'erreur sur ce point, voici le texte même de l'arrangement préparé par M. Foster:

TORONTO, 5 Janvier, 1904.

" J'accuse réception de votre lettre du 2 janvier relative à cette vente, par M. Pritchard, de terres dans le district de la rivière du Cygne. Les contrats seront faits avec la "Union Trust Company", par fideicommis. L'argent comptant sera versé au crédit des vendeurs à la banque Standard de Toronto sur réception et signature des pièces. IL DEVRA ETRE PAYE 25 CENTS DE COMMISSION PAR ACRE. Cette commission pourra être déduite du premier paiement; ou mieux encore, vous pourrez envoyer signé par les vendeurs, UN CHEQUE A MON ORDRE POUR LE MONTANT DE CETTE COMMISSION. Je déposerai ensuite au crédit des vendeurs la totalité de la somme payable comptant, et je présenterai le chèque pour paiement. Voyez, s'il vous plait, à ce que les acquéreurs puissent payer en tout temps, sans av's et sans prime, tout ce qui est dû sur les terres.

Bien à vous,  
(Signé)

GEORGE E. FOSTER

(. age 6522, Débats français 1907)

Si M. Foster, employé de l'Union Trust Company, obtenait un rabais ou remise quelconque sur une opération financière accomplie pour la compagnie qui l'employait, il devait verser ce rabais à ses patrons.

C'est une règle tellement simple qu'il est inutile d'insister.

Et, s'il n'y avait pas de rabais, de quel droit, M. Foster a-t-il pu prendre cet argent à même les fonds de l'Union Trust? (

Si un cambrioleur eût enfoncé la caisse des Forestiers et eût pris \$5,000, les veuves et les orphelins n'auraient pas eu occasion de s'en lamenter plus que de l'acte de M. Foster. Les deux choses se valent.

### UNE AUTRE EQUIPE DE FLIBUSTIERS

Un autre syndicat devait bientôt éclipser celui du Dr Montague.

Cette mémorable équipe se composait de:

M. Rulus H. Pope, ex-M. P.

M. Geo. Fowler, M.P.

M. W. H. Bennett, M.P.

M. A. A. Lefurgey, M.P.

Ils venaient de faire une tournée dans l'Ouest, avec M. Borden, leur chef, et avaient retiré de ce voyage une notion très exacte qu'il y avait de l'argent à faire si on pouvait s'insinuer entre le colon et la terre et se faire payer ensuite pour dégourpir de cette position.

Dans l'automne de 1902, ils commencèrent à négocier avec le C. P. R. pour obtenir une promesse de vote sur un gros bloc de terres de la compagnie. MM. Fowler et Pope qui étaient l'âme du schéma se rencontrèrent avec Sir Thomas Shaughnessy et consultèrent aussi M. Daniel Mann, du Canadian Northern RR., pour tâcher de savoir où passerait la ligne.

Quant à la réception qu'ils reçurent de ces deux dignitaires, on peut se vanter qu'elle fut bien chaleureuse, en lisant seulement cette jubilante missive de M. Fowler à l'ami Lefurgey :

4 octobre 1902.

"Mon cher Lefurgey,

Nous avons réussi au-delà de nos plus ambitieuses espérances, et nous avons télégraphié à D. M. Il nous a rencontrés au train à Toronto et nous a emmenés à son bureau pour nous indiquer le tracé aussi loin que la ligne est localisée, naturellement, sous le sceau du secret le plus absolu. **AUSSI PAS UN MOT, SAUF A BORDEN, BENNETT ET A VOUS.** Nous avons grossi l'affaire jusqu'à 200,000 acres. Et arrivant ici, nous avons eu une entrevue avec Sir Thomas Shaughnessy et nous avons toutes les raisons possibles pour nous attendre à être traités généreusement quant aux conditions et aux prix. Il a dit que nous aurions tout ce qu'il y a de mieux. Il faut maintenant nous arranger pour se rencontrer à Montréal aussitôt que tout le monde sera revenu. Parlez-en à Messieurs Borden et Bennett. Il faudra nécessairement que deux de nous aillent à-bas, cet automne, pour localiser; car cela ne peut pas se faire au printemps, et c'est une chose qui peut être réglée quand nous nous réunirons tous.

(Signé)

GEO. W. FOWLER."

## M. BORDEN ET L'AFFAIRE

On voit tout de suite que le syndicat était dans la manche du C. P. R. et que M. Borden, s'il n'était pas dans l'affaire, n'en était pas bien loin: il n'y avait plus qu'à se rencontrer.

Maintenant y a-t-il un homme de bon sens qui se figure que des directeurs de chemin de fer, comme Sir Thomas Shaughnessy et M. Daniel Mann, distribuent des faveurs, font des mamours, et donnent des renseignements confidentiels, pour le simple plaisir d'être agréables? Cela ne s'est jamais vu.

Quel était le fond de l'affaire?

Le projet du Grand-Tronc-Pacifique venait d'être soumis au Parlement.

Aussitôt son apparition, MM. Fowler, Bennett et Lefurgey tombèrent dessus avec furie.

Ces attaques étaient-elles le paiement des faveurs accordées? Tout prêt à le supposer et les députés en question, suivant toutes les apparences, acquittaient une dette en éreintant brutalement le projet du Transcontinental, désagréable au même degré à Sir Thomas et à Dan. Mann.

## ENTREE EN SCENE DE M. FOSTER.

A la suite des négociations Pope-Fowler, le syndicat obtint une promesse de vente sur près de 200,000 acres du C. P. R.

Le prix d'achat était de \$3.50 par acre: \$20,000 comptant; \$40,000 au 15 mai; \$56,666 au 1er juin 1903; le reste par versements annuels de \$116,666 avec intérêt.

Comme l'autre équipe, celle-là n'avait pas le sou: sauf M. Bennett et M. Lefurgey qui peuvent avoir mis quelque argent dans l'affaire.

Mais le manque de fonds n'était pas de nature à décourager des gailards comme MM. Pope et Fowler.

**ILS MARQUERENT LE PRIX DES TERRES \$1 DE PLUS ET LES REVENDIRENT ALORS \$4.50 A L'UNION TRUST.**

C'est à dire qu'ils vendirent les terres à l'Union Trust, empêchèrent la différence et laissèrent l'Union Trust s'arranger avec le C. P. R.

**MAIS L'UNION TRUST N'EUT PAS LES TERRES.**

Et c'est là qu'on reconnaît la griffe savante de maître Foster.

M. Fowler a prétendu aux Communes que son syndicat n'a pas eu de faveur du C. P. R., et que tout le monde aurait pu avoir ces terrains au même prix que lui.

Mais alors, M. Foster, gérant de l'Union Trust, chargé du placement des fonds de l'I. O. F. avait-il le droit de faire payer à la compagnie dont il était le gérant, \$4.50 l'acre, des terres que tout le monde pouvait avoir pour \$3.50.

Non, il acheta au prix fixé pour tirer ses amis du pétrin.

La position était critique:

Le syndicat devait payer \$20,000 comptant pour détenir sa promesse de vente et nos capitalistes avaient en poche juste \$4,000; ils se procurèrent \$2,000 sur leur billet et \$16,000 sur des billets de Pope et Fowler endossés par Dan Mann; le second paiement \$40,000 fut financé de la même façon, endossé par Dan Mann; mais il était encore dû \$56,666.66 et pas un sou pour payer.

L'horizon était sombre: si la vente ne se faisait pas, les \$4,000 étaient perdus, il faudrait payer les billets et tout espoir de profit était mort.

Perrette, après la chute du pot au lait, n'était pas dans une désespérance plus noire que nos spéculateurs.

M. Foster arriva alors, comme le Messie, avec les fonds généreux des Forestiers et la sérénité revint sur les visages. On commença, EN PUISANT DANS LA CAISSE DES VEUVES ET DES ORPHELINS, par payer le versement qui devenait dû; on remboursa les \$4000, on retira les billets signés et on se partagea les bénéfices.

### LE RAKE OFF

En avril, ces quatre individus avaient mis juste \$4,000 dans une transaction de \$700,000.

Deux mois plus tard, ils rentraient dans leur argent et avaient droit, de plus, à six paiements périodiques de \$25,000 chacun. Et, EN SUS DE TOUT CELA, ils conservaient \$50,000 d'intérêt dans la nouvelle compagnie propriétaire des terres.

### EN SOUS-MAIN

L'Union Trust paya en plein la promesse de vente Pope-Fowler, mais ne devint pas possesseur de cette promesse de vente.

En effet, ce n'était pas par simple philanthropie que M. Foster avait sorti les fonds de l'Union Trust pour tirer du pétrin le syndicat.

Il avait son plan et n'était pas pour laisser aller une telle affaire sans réaliser son petit bénéfice.

Il composa un autre syndicat comprenant: M. Foster, M. McGillivray et M. Wilson.

C'est en faveur de ce syndicat que l'Union Trust acheta la promesse de vente du syndicat Pope-Fowler et la paya avec l'argent des veuves et des orphelins.

Aussitôt en possession de cette option, le syndicat Foster-McGillivray-Wilson entreprit de réaliser à son tour 50 cts par acre, au chiffre émané; il avait, de lui-même, tarifé son profit légitime.

### LE GREAT WEST LAND COMPANY

Vnici comment ces gens-là s'y prirent:

Ils achetèrent une vieille charte qui traînait, sous le nom d'Ontario

Land Company, et changèrent le nom de cette compagnie en celui de Great West Land Company.

Puis, la nouvelle compagnie fut dotée d'un capital imaginaire de \$100,000 représentant exactement le montant de 50 cts sur les 200,000 acres que les spéculateurs avaient arrêté comme chiffre de leur légitime profit.

Le capital-actions, de \$100,000, fut divisé de telle façon que M. Foster et ses alliés se trouvèrent à la tête d'un intérêt de \$48,250; MM. Pope et Fowler étaient dans l'affaire pour \$5,000, le Dr Oronhyatecka pour \$1000 et l'Union Trust reçut \$23,750 d'actions, comme prime, pour fournir les fonds de l'entreprise.

Sir John Boyd acheta quarante parts qu'il paya; M. Schofield en acheta quarante pareillement, mais ne paya que la moitié et reçut quittance pour le tout.

**CES \$6000, VERSES PAR DEUX ETRANGERS, CONSTITUAIENT TOUT L'ARGENT COMPTANT MIS DANS L'AFFAIRE DE LA GREAT WEST LAND COY.**

En dehors de cela, chaque sou dépensé par la Compagnie du Great West venait de l'Union Trust Company.

Et, l'Union Trust Company était l'actionnaire qui fut finalement voié de ses actions et privé de l'avantage de partager les profits réalisés sur les terres.

La compagnie du Great-West était le syndicat Foster-McGillivray-Wilson; c'étaient les mêmes individus et la seule raison d'être de cette compagnie était de permettre la division du bénéfice projeté.

Dans tout cela, où étaient l'Union Trust qui prêtait les fonds et les Forestiers qui payaient?

N'oublions pas que la terre n'avait pas été acquittée, et QU'ON JOUAIT SUR LE VELOURS.

On spéculait seulement sur la promesse de vente.

Mais, qui paierait les \$700,000 du C. P. R. pour le 200,000 acres primitifs, aux \$3.50 primitifs?

Ce n'était pas le syndicat Pope-Fowler, qui n'avait pas même en poche les fonds nécessaires pour solder la promesse de vente, qui l'avait revendue et s'occupait de percevoir les bénéfices.

Ce n'était pas la Compagnie Great-West, qui avait juste \$6000 de capital effectif.

Il est bien certain que tout ce monde comptait d'un bout à l'autre sur l'Union Trust pour avancer les fonds.

L'Union Trust pouvait prendre une hypothèque sur la propriété, mais ce n'est pas l'usage des institutions qui fournissent des fonds pour une entreprise de prendre d'autre garantie que l'entreprise elle-même.

L'Union Trust pouvait prendre des actions de la compagnie en garantie, mais cela équivalait à prendre un intérêt partiel dans une entreprise dont elle fournissait elle-même tous les fonds.

La position était celle-ci:

Si l'affaire réussissait: l'Union Trust retirerait son argent, principal et intérêt.

Si l'affaire échouait: l'Union Trust n'avait de recours que sur la Great West Land Company qui n'avait pas le sou.

Voilà comment M. Foster s'acquittait de sa mission d'administrateur des fonds de l'Union Trust, créature de l'Ordre des Forestiers.

\$980,000 des FONDS des VEUVES ET DES ORPHELINS ETAIENT ENGAGES, pour achat de promesse de vente et de terres, ensuite, sans garantie, pour que M. Foster et ses complices pussent réaliser de gros bénéfices sur une vente de terres.

### LE BANQUIER EST VOLE

Quand la Great-West Land Company fut formée, on décida de faire enfin quelque chose pour l'Union Trust et pour les Forestiers.

On lui devait bien cela.

Il fut décidé que l'Union Trust recevrait 237 1-2 parts de \$100 chacune au pair, à même le capital social libéré de la compagnie.

Cette prime était votée pour encourager l'Union Trust à fournir les fonds de la transaction.

En même temps, un bloc de 100 actions libérées fut porté au nom du Dr Oronyhatekha. On n'a jamais su pourquoi. En tout cas, devant la Commission, le Dr a déclaré supposer que ce cadeau lui était remis en dépôt soit pour l'Union Trust, soit pour les Forestiers.

Admettons ceci: les Forestiers ou l'Union Trust se trouvaient donc détenteurs d'un intérêt total de 337 1-2 parts ou de \$33,750 dans le capital-action de la Great West Land Company.

Ont-ils jamais reçu de dividendes; ont-ils jamais touché de profits?

Allons donc, ce serait mal connaître M. Foster.

Aussitôt que l'affaire prit une bonne tournure, on trouva moyen de déposséder et l'Union Trust et le Dr Oronyhatekha; puis, les 337 1-2 parts valant alors au has mot \$250 par part furent divisées entre MM. Foster, McGillivray et Wilson.

On peut se rendre compte des méthodes de ces trois personnes en examinant comment se pratiqua le dépouillement.

Pour le Dr Oronyhatekha, il était en tournée pour l'Ordre, dans l'Inde; M. Wilson avait de lui UNE PROCURATION GENERALE. Il suffit donc d'un trait de plume pour lui enlever ces cent parts.

Quant à la façon dont on opéra pour étouffer les 337 1-1 parts de l'Union Trust, il règne un loutre d'une noirceur sépulcrale.

Les complices Foster-McGillivray-Wilson prétendent, qu'une résolution du Conseil de direction de l'Union Trust a été passée sanctionnant l'abandon de la prime de 337 1-2 parts qui avait été donnée à l'Union Trust.

Les livres de la compagnie ne font aucune mention d'une résolution de ce genre.

On prétend qu'ils étaient égarés à cette époque.

Trois des directeurs affirment qu'ils n'ont jamais entendu parler d'une résolution de ce genre et n'auraient jamais songé à la laisser passer.

L'opinion la plus charitable est que cette transaction a été accomplie à une réunion des directeurs—(CE DONT NOUS DOUTONS) mais en tout cas, à une réunion à laquelle les trois individus qui se transportaient à eux-mêmes la propriété de la compagnie constituaient soit la moitié, soit une majorité réelle des directeurs présents.

Et pourtant, M. Foster persiste à ne pas trouver dérogatoire, indécent, malhonnête, de éléger comme directeur de la Great-West Land Company,

et de discuter, en cette qualité, cette proposition de mettre dedans l'Union Trust Company dont il était directeur-gérant et de lui subtiliser \$75,000, valant, de propriété POUR SON BÉNÉFICÉ ET CELUI DE SES DEUX COLLEGUES.

## LES SCIERIES DE LA COLOMBIE ANGLAISE

Mis en goût par leurs opérations avec le C. P. R., M. Foster et ses associés entreprirent ensuite d'acquérir des coupes de bois et des scieries en Colombie Anglaise.

Une belle journée de 1903, M. Fowler, agissant en son nom et en celui de M. Irwin et de M. McCormick, soumit à l'Union Trust Company une proposition pour acheter conjointement, prétend-il, avec la dite compagnie, certaines limites de bois et des scieries en Colombie Anglaise.

La proposition était que l'Union Trust Co. devait acheter la propriété et la transporter à une nouvelle compagnie qui allait se former et, dans laquelle Fowler, Irwin et McCormick devaient posséder 49 p. c. d'intérêt et l'Union Trust 51 p. c.

M. Fowler obtint le 26 janvier 1904, de Peter Ryan, agent des susdits propriétés, deux contrats de vente:

L'un, privé, entre Ryan et Fowler, par lequel Ryan vendait à Fowler la propriété pour \$170,000;

L'autre, LA VRAIE AFFAIRE, devant être soumis à l'Union Trust par lequel M. Fowler vendait la propriété de la scierie à cette dernière compagnie pour \$225,000.

L'affaire marcha comme sur des roulettes.

L'Union Trust acheta de Ryan la propriété pour \$225,000; celui-ci accorda à Fowler le rabais convenu de \$55,000, différence entre les deux contrats et lui en paya au moins la plus grande partie, car il y eut aussitôt chicane.

A même le rabais, Fowler paya à Foster: \$2,500 CHIFFRES ADMIS ou \$7000 CHIFFRE PRETENDU; Irwin eut \$1,000 et McCormick \$12,000.

Ensuite, on forma la Kamloops Lumber Coy dont les parts furent distribuées comme il était convenu entre l'Union Trust et le Syndicat, sur le pied de 51 à 49.

La Kamloops Lumber Co., devint le noyau d'opérations analogues, pour lesquelles l'Union Trust était toujours invariablement saignée.

C'est ainsi que ces messieurs songèrent à arrondir l'affaire de la Kamloops en y adjoignant l'Okanagan Lumber Co.

On peut se faire une idée de la valeur réelle de cette propriété du fait qu'en 1903, d'après l'état soumis aux actionnaires, l'actif était de \$85,544, et le passif était représenté par les actions émises, \$50,000, plus \$11,028.81 d'autres dettes, ce qui laissait un compte de profits et pertes de \$2,577.85.

Naturellement, les Fowler, Irwin et McCormick étaient intéressés dans cette entreprise, et ce fut eux qui conseillèrent de l'adjoindre à la Kamloops Lumber Co au prix modeste de \$175,000, plus \$42,000 pour un stock de billots, faisant en tout \$217,000.

L'affaire s'accomplit; et QUI MIT L'ARGENT?

L'Union Trust Company, c'est-à-dire les Forestiers.

Cette somme fut divisée entre MM. Fowler, McCormick, Irwin, Hall et Battie.

Dans quelle proportion?

La Commission Royale n'a jamais pu le découvrir.

En somme, Fowler et ses associés ont collé à l'Union Trust, pour \$400,000 une propriété ayant coûté à ses propriétaires \$200,000.

C'est-à-dire qu'ils vendirent à l'Union Trust leur propriété le double de sa valeur.

## LA GRANDE COLERE DE M. FOSTER

Lorsque les faits que nous venons de raconter brièvement furent connus, en 1906, ce fut une consternation générale dans les rangs conservateurs.

Les organes indépendants du parti comme le "Star" de Montréal et le "News" de Toronto demandaient ouvertement que M. Foster fût jeté par dessus bord.

Mais M. Borden eut peur.

D'abord, il avait déjà pris la défense de M. Foster et puis, surtout, le parti conservateur se trouvait jusqu'au cou mêlé à l'opération depuis que l'enquête avait déniché, dans les transactions, la fine main des grands chefs du C. P. R. et du C. N. R.

M. Foster et ses associés dans les spéculations que nous avons citées avaient été en Parlement et au-dehors du Parlement, les chefs de l'assaut contre le Grand-Tronc-Pacifique.

L'enquête prouvait que ce fameux groupe avait obtenu du C. P. R., "CE QU'IL Y AVAIT DE MIEUX", et avait ensuite bénéficié de l'opportunité générosité de messieurs Mann et Mackenzie qui avaient endossé les billets pour fournir l'argent de la transaction.

Au dehors, tout le monde pensait bien que ces messieurs n'avaient pas été aussi favorisés pour rien, et qu'ils avaient simplement été récompensés du zèle déployé en tombant ferme sur le G.-T.-R.

Se taire eût été un aveu.

D'un autre côté, blanchir les spéculateurs était une impossibilité, les faits étaient trop palpables.

L'Opposition crut sortir de difficulté en noircissant ses adversaires et en se lançant dans la campagne de scandales à laquelle MM. Fowler et Bennett attachèrent le grelot.

Nous n'avons pas à toucher ce sujet et nous avons au début de cet opuscule, renoncé à nous mêler à ces saletés.

Cependant, M. Foster essaya de se défendre, non pas en controuvant les faits, mais en insultant ses juges: c'était plus facile, mais pas du tout probant.

## CONDAMNE

M. Foster a reproché en termes plus qu'amers à la Commission Royale d'avoir excédé ses pouvoirs en suivant, par baine politique, les fonds des Forestiers dans tous les coins où ils avaient portés M. Foster et ses associés.

Rien ne prouve le bien fondé de cette plainte. La Commission a examiné tout aussi à fond les affaires de la Canada Life, elle n'a pas ménagé le blâme à l'hon. Sénateur Cox et si M. Foster en a reçu une plus grosse part, c'est simplement parcequ'il en méritait davantage.

D'ailleurs, M. Foster a mauvaise grâce de se plaindre, quand on songe que la Commission s'est abstenue de passer sur ses actes un jugement aussi sévère qu'elle aurait pu le faire et s'est contentée de soumettre la preuve au jugement du peuple.

Quant à la façon dont M. Foster a été traité personnellement, qu'il nous suffise de citer ses propres paroles à la clôture de l'enquête, paroles adressées aux commissaires et aux avocats et que nous trouvons dans le discours même de M. Lennox, ami et défenseur de M. Foster.

Voici ce qu'a dit M. Foster :

"JE VOUS REMERCIE, MONSIEUR LE PRESIDENT, DE M'AVOIR PERMIS DE DONNER MES EXPLICATIONS, ET JE NE DEVOIS PAS QUITTER LE BANC DES TEMOINS SANS RECONNAITRE VOTRE INVARIABLE COURTOISIE.

"BIEN QUE J'AIE EU PARFOIS L'AUDACE DE METTRE EN DOUTE VOS DECISIONS, CE N'ETAIT PAS POUR DES MOTIFS PERSONNELS, MAIS PAR RESPECT DES PRINCIPES.....

"JE NE DEVRAIS PAS PARTIR NON PLUS SANS ADMETTRE QUE M. SHEPLEY M'A EGALEMENT TRAITE AVEC UNE CONSIDERATION COURTOISIE. ET, SES COLLEGUES, LES FONCTIONNAIRES, TOUS, ONT ETE TRES BONS POUR MOI."

(Page 6568, Débats français de 1907)

Que M. Foster ait villendé la commission en Chambre, c'est ce que l'on pouvait attendre.

Ce n'est pas la première fois qu'un suspect maudit le juge enquêteur.

Le magistrat de police n'est jamais populaire avec certains éléments de collectivité; s'il l'était, il serait temps de faire une autre nomination.

La conduite et le rapport des Commissaires sont d'autant plus louables qu'ils ont rempli leur devoir sans crainte ni partialité, sachant parfaitement le combat qui les attendait.

M. Foster, en plein tribunal, avait menacé la commission et les commissaires de ramener cette affaire en un autre place OU IL AURAIT LE DROIT DE DIRE TOUT CE QU'IL LUI PLAIRAIT D'EUX ET DE LEURS ACTES.

Les commissaires savaient donc bien que s'ils continuaient l'enquête suivant leur conscience, ils étaient exposés à subir toutes les injures dont abonde le plantureux vocabulaire de M. Foster.

Ces menaces furent vaines.

L'enquête continua et le rapport fut préparé SANS MALICE ET SANS CRAINTE.

## LA SITUATION

M. Foster a posé en principe que les fonds de dépôt cessent d'être des fonds de dépôt aussitôt qu'ils passent aux mains d'une compagnie de placement.

Suivez bien comment il explique cette transubstantiation monétaire.

"Voilà votre dollar en or aux mains du dépositaire à titre de dépôt. Ce dollar est une pièce de monnaie d'une certaine finesse et d'un certain poids. Lorsque le dépositaire a exercé son droit et a fait le placement du dépôt, ce dollar reste une pièce d'or, précisément de la même finesse et du même poids, mais, celui qui détient alors cette pièce ne le détient pas à titre de dépôt et n'est nullement lié à ce titre. C'EST SON PROPRE ARGENT: IL S'EN SERT A SA GUISE.

(Page 6478, Débats français 1907)

Voilà le principe moral numéro 1 de M. Foster; arrivons au principe No 2:

"Vous prétendez que certains directeurs agissaient en une double qualité. Je dis oui, mais montrez-moi la loi qui le défend, qui ne permet pas

à un homme d'être directeur de deux compagnies à la fois et de faire des affaires avec les deux.

"Ceci est parfaitement légal. La loi fait plus que de ne pas le 'détendre. Un homme est parfaitement libre de faire partie de deux bureaux de direction."

(Page 9499, Débats français 1907)

Telle est la profession de loi financière de M. Foster.

Avec ces deux formules, un homme peut prendre des deux mains. Puis pour réaliser possession, il n'a qu'à faire passer dans la main droite ce qui était dans la main gauche. Immédiatement, il devient propriétaire du tout. Robert Macaire n'aurait pas trouvé mieux.

### OU EST ALLÉ L'ARGENT?

En dépit de toute la gratte que M. Foster a faite sur les fonds de l'Union Trust;

En dépit de la gratte qu'il a partagée avec M. Fowier;

En dépit de la gratte qu'il a tirée des spéculations montées par l'Union Trust;

M. Foster dit partout qu'il est un PAUVRE HOMME.

ALORS, OU EST ALLÉ L'ARGENT?

Des transactions ont été accomplies avant et pendant les élections générales de 1904. Pendant cette campagne, les divisions électorales de chaque province, d'une mer à l'autre, ont été inondées avec les fonds de corruption de l'Opposition.

D'OU VENAIT CET ARGENT?

Si M. Foster ne conservait pas cette gratte, quel usage en a-t-il le plus vraisemblablement fait? Le succès de l'Opposition en 1904 eût signifié que M. Foster deviendrait Ministre des Finances.

POUR QUOI FAIRE?

Le peuple du Canada veut-il exposer son argent à ces méthodes de irénésie financière pour le seule bénéfice de M. Foster et de son groupe d'amis?

NON!

### LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET LES METHODES DE M. FOSTER

Lorsque les faits que nous venons de citer furent discutés aux Communes, la seule défense que risqua M. Foster, en dehors de ses invectives contre les commissaires — qui étaient un aveu de culpabilité — fut que l'Union Trust avait, MALGRE TOUT, réalisé des bénéfices plus forts que jamais sous aucune autre administration.

Cet argument spécieux a été combattu victorieusement par le Ministre de la Justice, l'hon. M. Aylesworth qui a dit, au sujet d'un scandale récent:

### L'AFFAIRE DE LA BANQUE D'ONTARIO

"Il y a un an à peine, un monsieur — ou plutôt quelqu'un qui passait pour tel — que respectaient tous ceux qui le connaissaient, le gérant d'une banque jouissant de la confiance du public se mettait à faire des placements, ou si l'on aime mieux à spéculer sur les actions de certaines compagnies autorisées. Ses spéculations aboutirent à l'insuccès le plus désastreux, elles provoquèrent la ruine complète de la banque dont il était le gérant et nombre d'innocents gens, de pauvres veuves et de malheureux or-

phelina se virent dépouillés des seules ressources aux lesquelles ils pouvaient compter pour vivre. Ces deniers avaient été exposés à la perte; on sait ce qu'il advint de celui qui en fit un tel usage.

### DEPOT SACRE

"Dans le cas actuel, il s'agit d'une chose encore plus sacrée: de la garde des deniers destinés à secourir les veuves, les orphelins. Ces deniers, on les a fait servir à l'achat de terres incultes dans les provinces nouvelles du Canada; la valeur des terres augmentant, le remboursement des deniers devint chose certaine; mais si, au contraire, elle avait diminué, il s'en serait suivi un désastre semblable à celui qu'a provoqué le gérant de la Banque d'Ontario. Voilà ce qui me fait dire que ces sommes étaient exposées à la perte; on a risqué, dans des spéculations, des fonds qui devaient être détenus par fideicommiss, et ce mode de placements de deniers de cette nature n'est assurément pas celui que prévoit la loi."

(Page 6515, Débats français 1907).

Nous n'avons rien à ajouter à cette interprétation magistrale des règles fondamentales de l'honnêteté publique et privée.

Cette appréciation est celle que ratifieront tous les honnêtes gens du Canada le jour où ils seront appelés à donner leur vote:

**POUR LA PROBITE ET LA JUSTICE.**

**CONTRE LA FOURBERIE ET L'IMPUDENCE.**



